

L'an deux mille dix, le sept du mois de janvier, le Maire de la commune de CHAILLE SOUS LES ORMEAUX (Vendée), certifie que conformément à la Loi du 5 avril 1884, il a adressé à MM les Conseillers municipaux, l'invitation à assister à une réunion qui aura lieu le Quinze janvier deux mil dix et certifie en outre qu'un avis a été placardé au lieu accoutumé.

## **COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier 2010.**

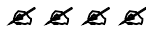
*L'an deux mille dix, le Quinze du mois de janvier, le Conseil municipal de la commune de CHAILLE SOUS LES ORMEAUX (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de M. PERROCHEAU Henri, Maire.*

*Date de convocation : 07.01.2010.*

***Membres présents :*** MM, PERROCHEAU Henri, DREILLARD Bruno, MORNET Marie-France, ROCHEREAU Pierre, PASQUIER Karine, TESSON Christian, DANDEU Séverine, BARTEAU Monique, BARREAU Carine, FOVEZ Céline, MANDIN Martin, BOUTIN Jean-Louis.

***Membres absents et excusés :*** M. PELARD Joseph qui a donné pouvoir à M. TESSON Christian pour participer en ses lieu et place aux éventuels votes de la séance. M. SIMONEAU Jean-Pierre qui a donné pouvoir M. MANDIN Martin pour participer en ses lieu et place aux éventuels votes de la séance. M. FRANCHETEAU Bernard.

***Secrétaire de séance :*** En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, M. TESSON Christian.



**Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé.**



### **DE2010-01-01**

#### **Délibération décidant la mise en vente d'une maison d'habitation appartenant à la commune et située 16, rue des Prés Martin.**

Monsieur le Maire rappelle :

Lors de précédentes réunions de Conseil, le vœu avait été émis par un certain nombre d'élus d'envisager la mise en vente d'une maison d'habitation, située 16, rue des Prés Martin, et acquise par la commune de Chaillé en août 2004.

A cette époque, la commune avait acheté, auprès du même propriétaire, un jardin (section AB, n° 513, contenance 3a21ca) et ce, afin de permettre un accès à la Maison des Libellules.

Le coût d'acquisition de cet ensemble immobilier s'est établi, à l'époque, à 65 553.00 € + 4 918.96 € de frais d'agence et de notaire, soit un coût global de : 70 471.96 €.

Considérant le vœu du Conseil municipal de mettre en vente la maison d'habitation sus visée, tout en conservant la parcelle AB 513 (ex. jardin) , Maître Desbancs, notaire à St Florent des Bois, a été consulté afin d'avoir son avis sur la valeur de ce bien et ainsi de mieux appréhender son prix de vente.

Maître Desbancs estime la valeur de cette maison d'habitation (section AB, n° 168) à : 60 000.00 €.

Au vu de cette présentation,

**Considérant que, depuis l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 15, rue de la Mairie, la commune n'a plus intérêt à conserver cette maison d'habitation,**

**Considérant l'estimation établie par Maître Desbancs, notaire à St Florent des Bois,**

**Décide, à l'unanimité de ses membres,**

- **La mise en vente de la maison d'habitation communale sise 16, rue des Prés Martin et cadastrée section AB, n° 168, au prix de 70 000 €. L'offre de vente sera déposée à l'étude de Maître Desbancs, sans qu'il bénéficie d'un contrat d'exclusivité. La vente pourra se négocier directement à partir de la mairie.**

**Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette décision.**

### **DE2010-01-02**

#### **Aménagement d'un parking paysager, rue des Prés Martin : Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet Susset accepté par délibération du 11.12.2009,**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2009, le Conseil municipal a accepté les termes d'un contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le Cabinet Susset relatif à l'aménagement d'un parking paysager.

Ce contrat prévoit un taux de rémunération de 7.5 % à appliquer sur le coût prévisionnel des travaux.

La commune ayant indiqué au Cabinet Susset son souhait de scinder l'opération en plusieurs projets, il convient, par un avenant, d'entériner la décision prise par la commune et de définir les modalités de rémunération du maître d'œuvre sur la première tranche de travaux.

### **Objet de l'avenant n°1**

**Le présent avenant n° 1** au marché de maîtrise d'œuvre se rapportant à l'aménagement d'une aire de stationnement a pour objet :

- d'actualiser et de préciser le programme de ces travaux,
- de fixer le coût prévisionnel des travaux,
- de fixer le forfait de rémunération du maître d'œuvre.

### **Le programme des travaux**

L'enveloppe financière définie par le maître d'ouvrage pour cette opération est d'un montant de 200 000 € HT qui sera découpée en 4 opérations.

La première opération se rapporte à l'aménagement paysager du parking rue des Prés Martin.

Le coût prévisionnel fixé par le maître d'œuvre à l'issue du projet est arrêté à 50 000.00 € HT.

### **Forfait définitif de rémunération**

Conformément à l'article 5 du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait de rémunération est le produit du taux de rémunération fixé au marché de maîtrise d'œuvre par le montant du coût prévisionnel des travaux.

Le forfait définitif de rémunération pour la première opération est égal à :

$50\,000\text{ €} \times 7.5\% = \underline{\underline{3\,750.00\text{ € HT}}}$ .

Il conviendra de rédiger un nouvel avenant pour fixer le forfait de rémunération des opérations futures.

**Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- **accepte les termes de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet Susset dans le cadre des travaux d'aménagement du parking paysager, rue des Prés Martin, tels que détaillés ci-dessus,**
- **charge Monsieur le Maire de la signature de l'avenant à intervenir.**

### **DE2010-01-03**

#### **Lotissement « Beau Soleil – Extension 1 »**

#### **Délibération portant acceptation d'une convention d'honoraires pour missions « urbanisme, topographique, et foncière ».**

Monsieur le Maire rappelle :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement communal « Beau Soleil », les missions « **urbanisme, topographique et foncière** » ont été confiées au Cabinet Susset.

**La commune projette une extension de ce lotissement, prenant l'appellation « Lotissement communal Beau Soleil - Extension 1.**

Cette extension prévoit l'aménagement de 9 lots.

Dans le cadre de ce projet, il convient de confier à un maître d'œuvre les missions développées ci-dessus : **urbanisme, topographique et foncière.**

Pour de telles missions, le Cabinet Susset a présenté une offre qui s'établit comme suit :

- Prix HT du lot : 840.00 €, soit pour 9 lots, un prix global de **7 560.00 € HT.**

**Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- **accepte les termes de la convention d'honoraires pour missions « urbanisme, topographique et foncière », tels que détaillés ci-dessus, à passer avec le Cabinet Susset dans le cadre des travaux d'aménagement du « Lotissement Beau Soleil – Extension 1 »**
- **charge Monsieur le Maire de la signature de la convention à intervenir.**

### **DE2010-01-04**

#### **Lotissement « Beau Soleil – Extension 1 »**

#### **Délibération portant acceptation d'une convention d'honoraires pour mission de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire rappelle :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement communal « Beau Soleil », la mission « **maîtrise d'oeuvre** » a été confiée au Cabinet Susset.

**La commune projette une extension de ce lotissement, prenant l'appellation « Lotissement communal Beau Soleil - Extension 1 ».**

Cette extension prévoit l'aménagement de 9 lots.

Dans le cadre de ce projet, il convient de confier à un maître d'œuvre la mission « **maîtrise d'oeuvre** ».

Pour une telle mission, le Cabinet Susset a présenté une offre qui s'établit comme suit :

- Prix HT du lot : 660.00 €, soit pour 9 lots, un prix global de **5 940.00 € HT.**

**Détail de la mission :**

1/Etude générale : APS, APD, DCE.

2/Analyse des offres, rédaction des marchés, ordre de service aux entreprises et planning des travaux, suivi des travaux, décomptes de travaux, assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

**Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- **accepte les termes de la convention d'honoraires pour missions « maîtrise d'oeuvre », tels que détaillés ci-dessus, à passer avec le Cabinet Susset dans le cadre des travaux d'aménagement du « Lotissement Beau Soleil – Extension 1 »**
- **charge Monsieur le Maire de la signature de la convention à intervenir.**

#### **DE2010-01-05**

#### **Travaux construction d'une garderie périscolaire : Délibération portant sur le choix d'une compagnie pour l'assurance « Dommages ouvrages ».**

Monsieur le Maire précise, concernant le projet de garderie périscolaire, qu'une consultation a été lancée afin d'obtenir des propositions d'assurance « construction ».

Les propositions devaient être établies pour un montant prévisionnel de travaux fixé à **229 926.33 € TTC** et correspondre aux garanties suivantes :

- **la garantie « Dommages ouvrage »**
- **les garanties complémentaires de « bon fonctionnement des éléments d'équipements & dommages immatériels consécutifs »**
- **la garantie « constructeur non réalisateur »**
- **la garantie «Dommages en cours de travaux ».**

Vendée Expansion, assistant à maître d'ouvrage dans le cadre de cette opération, s'est chargé de consulter 3 compagnies d'assurances : **Smabtp, Mma et Groupama.**

**Une seule compagnie, la SMABTP a adressé son projet d'assurance pour un montant de : 5 062.01 € TTC.**

**Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,**

- **décide de souscrire une assurance « Dommages ouvrage » couvrant les garanties détaillées ci-dessus à la SMABTP pour un montant de : 5 062.01 €.**

**(Votants = 14, Pour = 12, Absentions = 2).**

**Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette décision.**

Sur le plan comptable, il est précisé que les dépenses relatives aux assurances « Dommages Ouvrage » font l'objet d'un amortissement sur 10 ans. La dépense est, dans un 1<sup>er</sup> temps, constatée sur la section de fonctionnement pour être ensuite transférée en investissement avant d'être amortie sur une période de 10 ans.

#### **DE2010-01-06**

#### **Délibération validant un état de souscriptions consenties pour la mise en place de tuyaux au niveau de la voirie, lieudit « Le Petit Bois Clos ».**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal un état de souscriptions consenties par plusieurs personnes, souscriptions se rapportant à la mise en place de tuyaux au niveau de la voirie, au lieudit « Le Petit Bois Clos »,

Il s'agit des souscriptions suivantes :

**Mr et Mme COMOY Michel** – 89240 ESCAMPS,

Pour un montant de : 264.28 €.

**Mme TROJET Marie** – 85310 CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

Pour un montant de : 88.09 €

**Mr THIEBAUT Pierre** – Belgique

Pour un montant de : 286.30 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte cet état de souscriptions et charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des sommes mentionnées.

#### **Inscription de crédits au budget primitif 2010 en vue de la mise en place de jeux au niveau de la « Coulée Verte ».**

Karine Pasquier, adjointe et vice-présidente de la commission communale « Environnement », rend compte de la réflexion menée par cette commission portant sur un projet de mise en place de jeux au niveau de la « Coulée Verte ».

Extraits :

« La commission «environnement, aménagement rural, agriculture » propose au Conseil Municipal une implantation de jeux dans la coulée verte. Pour info, le projet est né il y a presque 2 ans mais pour des raisons de restrictions budgétaires, nous avons remis notre projet.

Il y a un manque cruel de jeux pour les petits enfants sur la commune.

Ceci est une ébauche, il manque quelques éléments, mais le sujet est proposé afin de connaître l'avis du Conseil et s'il est possible de mettre une ligne de dépenses sur le prochain budget.

La commission a opté pour un ensemble de 4 jeux : un toboggan, un face à face, une balançoire, un ressort (voir annexe).

Le tout en bois, tarifs vu sur le catalogue : ADEQUAT.

Si le conseil estime que l'enveloppe de financement 2010 est trop élevée, la commission pensait pouvoir lissé sur 2 ans l'investissement.

Le toboggan : 739 € TTC (bois couleur))

Le face à face : 370 € TTC (bois)

La balançoire : 1023 € TTC (bois)

Le jeux ressort : 426 € TTC (bois couleur))

= 2558 € TTC (hors mise en place)

1<sup>ière</sup> problématique **l'implantation** (la commission ne s'est pas encore positionnée sur la question mais avec le plan ci-joint qu'en pensez-vous ?

2<sup>ème</sup> problématique **la maintenance** des jeux

3<sup>ème</sup> problématique **la sécurité** des jeux et leur responsabilité

4<sup>ème</sup> problématique chercher **une aide de financement** par subventions ou autres.

#### **Implantation**

Il faut tenir compte de l'existant, jeux de boules, bancs, tables de pique-nique, poubelles, de la topographie.

On l'affinera lors de la prochaine réunion de la commission, en tenant compte d'ors et déjà de vos idées.

#### **Maintenance**

#### **Sécurité**

#### **Coûts**

Coût des jeux : 2558 €.

Coût d'installation : petit matériel pour les employés communaux, le temps passé, matériau pour le sol (sécurité).

Dépenses observés ce jour : achats des jeux, estimatif très large du coût de montage, estimatif très large du coût sécurité au sol, audit sécurité (Camif ou autre) : 5000 €.

#### **Subvention ou aide financière**

Demande de subvention « Jeunesse et Sports »

Demande de subvention Syndicat « Yon et Vie ».

Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal**

- considère le bien fondé de l'installation de jeux dans le secteur de la Coulée Verte,
- souhaite la réalisation d'une étude globale intégrant : conditions de faisabilité, coûts d'investissement et de fonctionnement (maintenance,...)
- émet un avis favorable pour l'inscription de crédits nécessaires au budget primitif 2010. Leur montant sera arrêté au vu d'une étude plus affinée.

### **DE2010-01-07**

#### **Aménagement du Centre Bourg – 1<sup>ère</sup> phase : Attribution, après consultation, des travaux de plantations à réaliser au niveau des espaces verts des places de l'Eglise et du Marché.**

##### **Monsieur le Maire rappelle :**

- Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Bourg – 1<sup>ère</sup> phase, des plantations de végétaux doivent être réalisées dans les différents espaces verts de la place de l'Eglise et de la place du Marché.

- Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, en date du 11.12.2009, le dossier de consultation des entreprises, relatif à ces plantations, a été validé.

##### **Monsieur le Maire précise :**

- Conformément à la délibération du 11.12.2009, un dossier de consultation a été adressé à 6 entreprises. Parmi elles, 4 ont adressé une proposition dont voici la récapitulation :

**Coût estimatif de référence : 4 909.58 € TTC**

Intitulé et adresse de l'entreprise	Montant TTC de l'Offre	Observations
Terre et Bocage <u>M. Fonteneau</u> Christophe 46, rue Jean-Yole 85430 Nieul le Dolent	4 212.20 €	L'offre ne respecte pas le CCTP (préparation du terrain : l'entreprise a mentionné 5 cm de profondeur au lieu des 10 cm demandés.)
Samuel DESSEVRES Paysages La Verrie – 85310 Chaillé-sous-les-Ormeaux	5 081.05 €	
CAJEV – 10 impasse Watt – Acti Sud – Belle Place 85000 La Roche-sur-Yon	5 817.70 €	
Entreprise LHERMITE Yvon – La Coutancinière 85310 NESMY	6 800.24 €	
GABORIEAU Nathanaël 85310 LE TABLIER	Aucune offre	
Marmin 85140 LES ESSARTS	Aucune offre	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Au vu des offres présentées,

- décide d'attribuer les travaux de plantations au niveau des espaces verts des places de l'Eglise et du Marché à l'entreprise « Samuel DESSEVRES Paysages » - Chaillé, qui a présenté l'offre la plus avantageuse, s'établissant à : 5 081.05 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer le marché de travaux à intervenir.

Monsieur le Maire communique quelques informations se rapportant à l'avancement des travaux d'aménagement du Centre Bourg, proprement dits, évoque les travaux de restauration du monument aux morts qui ne pourront, en raison des délais pour l'étude du dossier « subvention », commencer avant la 2<sup>ème</sup> semaine de février au plus tôt.

**Elections régionales 2010 : préparation du bureau de vote pour les scrutins des 14 et 21 mars 2010.**

### PERMANENCES POUR Le **1<sup>er</sup> tour du SCRUTIN**

**Le 14 mars 2010**

Président : M. PERROCHEAU Henri  
Suppléant : M. DREILLARD Bruno  
Secrétaire : Mme MORNET Marie-France

HORAIRES	ASSESEURS
De 8h00 à 10h30	<u>Asseseurs titulaires :</u> - ROCHEREAU Pierre - BARREAU Carine <u>Asseseur suppléant :</u> - TESSON Christian
De 10h30 à 13h00	<u>Asseseurs titulaires :</u> - MANDIN Martin - FOVEZ Céline <u>Asseseur suppléant :</u> - BARTEAU Monique - PELARD Joseph
De 13h00 à 15h30	<u>Asseseurs titulaires :</u> - PASQUIER Karine - BOUTIN Jean-Louis <u>Asseseur suppléant :</u>

	- FRANCHETEAU Bernard
De 15h30 à 18h00	<u>Asseseurs titulaires :</u> - DANDEU Séverine - SIMONEAU Jean-Pierre <u>Asseseur suppléant :</u> - MORNET Marie-France

**PERMANENCES POUR Le 2<sup>nd</sup> tour du SCRUTIN**  
**Le 21mars 2010**

Président : M. PERROCHEAU Henri  
Suppléant : M. DREILLARD Bruno  
Secrétaire : Mme MORNET Marie-France

HORAIRES	ASSESEURS
De 8h00 à 10h30	<u>Asseseurs titulaires :</u> - ROCHEREAU Pierre - BARREAU Carine <u>Asseseur suppléant :</u> - TESSON Christian
De 10h30 à 13h00	<u>Asseseurs titulaires :</u> - MANDIN Martin - FOVEZ Céline <u>Asseseur suppléant :</u> - BARTEAU Monique - PELARD Joseph
De 13h00 à 15h30	<u>Asseseurs titulaires :</u> - PASQUIER Karine - BOUTIN Jean-Louis <u>Asseseur suppléant :</u> - FRANCHETEAU Bernard
De 15h30 à 18h00	<u>Asseseurs titulaires :</u> - DANDEU Séverine - SIMONEAU Jean-Pierre <u>Asseseur suppléant :</u> - MORNET Marie-France

**Calendrier des fêtes 2011 : programmation d'une réunion en vue de son établissement.**

Il convient, comme tous les ans à pareille époque, de fixer une date en vue d'établir le calendrier des fêtes – Année 2011 et ainsi arrêter les réservations correspondantes pour la salle polyvalente.

Cette réunion devrait avoir lieu avant le 20 février prochain au plus tard, afin d'ouvrir, au grand public, les locations de la salle polyvalente pour l'année 2011.

Cette réunion est programmée comme suit : Mercredi 10 février 2010, à 20h00, à la Mairie.

**DE2010-01-08**

**Communauté d'agglomération « Roche-sur-Yon Agglomération » : Désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

L'article 1609 du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé entre les EPCI à fiscalité propre et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

**La mise en place de la Taxe Professionnelle Unique** implique obligatoirement la création d'une telle commission qui sera également amenée à se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

La commission d'Evaluation des charges transférées (CLECT) intervient pour identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées, qui ne seront plus supportées par les communes mais par la Communauté d'agglomération.

La commission a pour mission de définir précisément pour chacune des compétences transférées, une méthodologie commune d'évaluation des charges. L'évaluation donnera lieu au versement d'une attribution de

compensation aux communes minorée du montant des charges transférées. Le montant de l'attribution de compensation versé pour chaque commune, est fixé dans un rapport approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux, dans les conditions de majorité qualifiée.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Son président et son vice-président sont élus en son sein.

**Il est demandé au conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant** pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Roche sur Yon Agglomération.

**Après un vote, dont le résultat est le suivant :**

*NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14.*

*MAJORITÉ REQUISE : 8*

*VOTES : POUR : 14*

**Le Conseil Municipal :**

**1. Désigne Monsieur le Maire comme représentant titulaire de la commune de Chaillé-sous-les-Ormeaux et Bruno DREILLARD représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de La Roche sur Yon Agglomération.**

**2. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

### **Intercommunalité :**

Les élus de Chaillé évoquent le stationnement de gens du voyage sur la commune, depuis jeudi 14 janvier. Il s'agit d'un ensemble comprenant 4 - 5 caravanes précédemment installées sur la nouvelle zone d'activités de « Belle Place » - La Roche-sur-Yon.

Les élus de Chaillé regrettent le procédé qui a prévalu à une telle installation. En effet, de manière unilatérale, sans concertation aucune, M. Soulard, Elu de la Roche-sur-Yon et responsable de la commission « Habitat » au niveau de l'intercommunalité, a pris l'initiative de demander aux gens du voyage concernés de quitter la ville de la Roche-sur-Yon et leur a demandé de venir s'installer sur la commune de Chaillé.

Au vu de cet état de fait, les élus de Chaillé, en majorité, chargent Monsieur le Maire d'adresser un courrier à M. Soulard afin de faire part de leur désapprobation quant à la méthode utilisée, sans concertation aucune. En parallèle, ils reconnaissent que la loi fait obligation aux communes, de moins de 5000 habitants, de disposer d'un terrain de « Halte » pour les gens du voyage, permettant ainsi l'accueil sur leur territoire de quelques caravanes. Le président de l'EPCI sera destinataire d'une copie de ce courrier.

### **Questions diverses...**

- Martin Mandin renouvelle son souhait de voir se régulariser, sur l'ensemble du territoire communal, les emprises de voirie. En effet, par le passé, tout élargissement de chemin ou de voies n'était pas accompagné de la rédaction d'actes permettant le transfert de propriété. Ces carences sont souvent mises à nu lors de transactions. Même si une étude exhaustive des régularisations d'emprise de voirie sur tout le territoire communal de Chaillé n'a pas été lancée, des régularisations sont effectuées ponctuellement et ont permis depuis une quinzaine d'années de clarifier un certain nombre de secteurs. Des crédits importants ont d'ores et déjà été engagés. Ils continueront de l'être au fur et à mesure des possibilités budgétaires.

#### **Réunions diverses :**

- Monique Barteau rend compte de certaines réflexions engagées au niveau de la « Mission Locale » et notamment celle portant sur un projet de recensement des jeunes sur la commune, concernés par cette instance.
- Jean-Louis Boutin rend compte de la commission « Economie » (Intercommunalité) : pré-bilan de la situation économique, sur le plan départemental et dans le Pays Yonnais, année 2009.

#### **Formation des élus :**

- M. le Maire communique une session de formation pour les élus, avec pour thème : « Comprendre le budget ». Les élus intéressés sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

#### **Reprise des commerces (Boulangerie, café) :**

- M. Le Maire précise que le commerce « boulangerie » devrait repartir incessamment.
- Concernant le « Café », ce commerce n'est toujours pas attribué. Des candidats sont en lice.

#### **Négociations pour l'agrandissement du cimetière :**

- Le Conseil municipal charge M. le Maire de poursuivre les négociations avec la SA Laurent.

Goûter à thème organisé par le CLIC Entour'âge et la commune de Chaillé : Karine Pasquier, adjointe, référente auprès du CLIC précise l'organisation de ce goûter en direction des personnes de la commune âgées de 60 ans et plus, le 19 janvier 2010, de 14h30 à 17h00, salle polyvalente. L'objectif est notamment de permettre à cette population de bien identifier le CLIC et ses missions.

**Ephéméride :**

**☛ Fixer les réunions pour le mois de **FIN JANVIER 2010 :****

Mois de : <b>JANVIER 2010</b>		
Date de la réunion	Personnes convoquées	Objet de la réunion
22.01. 2010, à 14h00	Commission « Voirie »	Etude programme travaux 2010

**☛ Fixer les réunions pour le mois de **FEVRIER 2010 :****

Mois de : <b>FEVRIER 2010</b>		
Date de la réunion	Personnes convoquées	Objet de la réunion
02.02.2010, à 20h30	Commission + Comité « Environnement »	Préparation réunion publique sur le compostage.
03.02.2010, à 20h30	Commission + Comité « Communication »	Préparation exposition
05.02.2010, à 20h30	Conseil municipal	Réunion mensuelle
10.02.2010, à 20h00	Présidents associations	Calendrier fêtes 2011
17.02.2010, à 18h30	Commission finances	Etude demandes de subventions 2010

**☛ Fixer les réunions pour le mois de **MARS 2010 :****

Mois de : <b>MARS 2010</b>		
Date de la réunion	Personnes convoquées	Objet de la réunion
05.03.2010, à 20h30	Conseil municipal	VOTE SUBVENTIONS 2010
17.03.2010, à 17h30	Commission Finances	Préparations budgets 2010
<i>A déterminer</i>	Commission + Comité « Bâtiments	Travaux 2010
26.03.2010, à 20h30	Conseil municipal	Vote budgets 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,